

REUNION D'INFORMATION

Le Jeudi 12 mars 2026 à 18h au collège Françoise Héritier

S'INSCRIRE EN 5 ETAPES :

A partir du Lundi 16 février 2026

Demander le formulaire d'admission (annexe 4) auprès de la direction de l'école élémentaire dans laquelle l'enfant est scolarisé.

1. Avant le lundi 30 mars 2026

Dépôt du formulaire d'admission complété en deux exemplaires :

- un exemplaire doit être remis à l'enseignant ou au directeur de l'école de votre enfant
- un exemplaire doit être remis au conservatoire.

2. Sur convocation le mercredi 1^{er} avril 2026 (14h-18h)

Entretien sur la motivation des élèves candidats.

3. Réponses aux candidatures mi-juin 2026

4. Finalisation des inscriptions au conservatoire début juillet 2026

ENTRETIEN D'ENTRÉE :

- Entretien avec l'élève seul pendant lequel il pourra proposer ou évoquer sous une forme libre un intérêt ou une passion artistique
- Entretien avec l'élève et au moins l'un de ses responsables légaux

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le conservatoire de Noisy-le-Sec ou le collège Françoise Héritier aux adresses suivantes :

conservatoire.noisylesec@est-ensemble.fr / ce.0932725G@ac-creteil.fr



CLASSE À HORAIRES AMENAGÉS MUSIQUE DANSES URBAINES MUSIQUES D'AFRIQUE DE L'OUEST VOIX EN SCÈNE



Collège
Françoise Héritier

2, rue Lamartine
93130 Noisy-le-Sec

01 86 78 31 50

ce.0932725G@ac-creteil.fr

Conservatoire
Nadia et Lili Boulanger

41, rue Saint-Denis
93130 Noisy-le-Sec

01 86 78 31 50

conservatoire.noisylesec@est-ensemble.fr

Être en CHAM

Au collège Françoise Héritier, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

La CHAM (classe à horaires aménagés musique) « Arts de la scène » à dominante voix, renforcée musiques d’Afrique de l’Ouest et danses urbaines est le fruit d’un partenariat entre le Conservatoire de Noisy-le-Sec et l’Éducation nationale.

Parcours artistique complet, cette classe à horaires aménagés propose d’allier le chant, les danses urbaines hip-hop et africaines et les musiques d’Afrique de l’Ouest autour de créations sur scène.

Choisir d’être en classe à horaires aménagés signifie avoir une pratique artistique au conservatoire **sur le temps scolaire**.

Le temps de cours hebdomadaire au collège est aménagé afin de libérer deux demi-journées par semaine au profit de l’enseignement artistique au conservatoire.

La CHAM est accessible dès la 6^{ème}, quelle que soit l’école d’origine et sans autre prérequis que leur motivation et leur appétence pour les disciplines proposées, en se présentant à un entretien organisé par le conservatoire, le collège et la direction académique.

Aux côtés de 2 heures d’éducation musicale proposées par le collège, les élèves suivront trois cours hebdomadaires au conservatoire :

- Voix en scène : 1h30
- Danses urbaines (hip-hop, africaines) : 1h
- Musiques d’Afrique de l’Ouest (percussions, balafon, etc.) : 1h

FAIRE LE CHOIX DE LA CHAM C’est :

- Développer la créativité et l’expression artistique personnelle avec bienveillance et tolérance ;
- Encourager le travail collectif (partager ses idées et les défendre, écouter les autres, respecter les choix collectifs, s’adapter) ;
- Apprendre à construire collectivement une création scénique ;
- Développer l’autonomie et la responsabilité ;
- Favoriser la confiance en soi ;
- Créer des ponts entre la danse, le chant, les instruments et avec les disciplines du collège ;
- Explorer la richesse des cultures artistiques actuelles, en dialogue avec les expressions traditionnelles.